



PROTOCOLE D UTILISATION DES TERRAINS

Les Membres de l'association s'engagent à respecter les consignes du présent règlement et de celui de l'accès au terrain.

- L'accès des terrains n'est pas autorisé sans la présence d'un moniteur et / ou responsable du comité ou personne reconnu par le comité du CCCL.
- L'accès aux cours d'éducation canine se fait uniquement en présence d'un moniteur et/ou responsable du comité ou personne reconnu par le comité du CCCL.
- En dehors des créneaux habituels, l'accès au club d'entraînement situé 378 Route de la Gaillardière 38680 LONGECHENAL, devra avoir été demandé par le moniteur en charge par courrier et/ou email auprès du Président ou d'un membre du bureau.
- Les horaires d'entraînement et d'utilisation des terrains devront être strictement respectés afin de ne pas créer de retard dans la continuité des cours.
- Tous les chiens pratiquant une discipline doivent impérativement posséder une licence à l'issue de la période d'essai dont la période est laissée à l'initiative du responsable de section.
- Les responsables de sections transmettront chaque année lors de l'AG, les horaires d'entraînements et d'utilisation des terrains, la copie des résultats de l'année de chaque membre de la section.
- Les adhérents souhaitant intégrer une section devront avoir l'accord du responsable de section et la validation du Président.
- Les chiens sont sous la responsabilité de leur maître à l'extérieur comme à l'intérieur des terrains du Club Canin Côté Longecheval.
- Les membres de l'association devront respecter les terrains agricoles environnant et ne pas détendre leurs chiens dans les terrains cultivés.
- Il est interdit de fumer lors des cours et sur les terrains de travail.
- Par mesure d'hygiène et sécurité les chiens ne sont pas admis à l'intérieur des locaux du Club.
- Les membres devront détenir avec eux lors de chaque cours, le matériel d'éducation et des sacs à selles.
- Aucune violence ne sera admise sur les chiens et envers les membres du club.
- Le club se donne le droit d'annuler des cours en fonction des manifestations ou conditions météorologiques.
- Les professionnels ne sont pas autorisés dans l'enceinte du club sans accord préalable du comité de direction.
- Par mesure de sécurité sanitaire, il est demandé aux propriétaires de chiens malades de ne pas venir au club.
- Pour éviter les assauts des mâles intéressés, Les propriétaires de chiennes en chaleur sont invités à ne pas venir au club pendant cette période.
- Vous autorisez le club à vous photographier et à utiliser ces photos sur son site internet